

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Du 28 Janvier 2019 à 18 heures

Présents : Mmes Liliane BLANC, Marie France BOZZI, Chantal FRITSCH, Nicole RIBAUD, Sylvie PUECHLONG

Mrs Serge ABELY, Laurent RINCI, Laurent MOKRZYCKI, Rémi TORTEL

Absent : Alain GAZARD

Secrétaire de séance : Chantal FRITSCH

Ordre du jour : Modifications statuts Communauté Communes Vaison Ventoux
Demande de subvention de l'Association Buisson Mon Village.
Questions diverses

Modifications statuts Communauté Communes Vaison Ventoux :

Mme le Maire informe les conseillers que la modification de statuts concerne la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondations), qui était facultative et qui devient obligatoire. Le conseil vote à l'unanimité la modification des statuts de la CCVV.

Demande de subvention de l'Association Buisson Mon Village :

Mme le Maire présente aux conseillers la demande de subvention de l'association BMV d'un montant de 5 000 €.

Dans la discussion, il est rappelé que le montant de 5 000 € octroyé ces trois dernières années étaient prévu pour aider au démarrage de cette Association, il est rappelé aussi les contraintes budgétaires : baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et prise en charge par la commune d'autres manifestations, Au vu de cette discussion le conseil municipal décide de ne pas verser la subvention demandée. (7 contre, 2 pour).

Madame le Maire propose une subvention de 3 000 euros pour participer au financement de 2 soirées musicale pour la fête votive.

Le conseil municipal décide de proposer à l'Association BMV une subvention de 3 000 euros pour l'animation musicale de deux soirées dans le fête votive. (3 contre et 6 pour).

Questions diverses :

Acquisition terrain :

Mme Le Maire rappelle la décision du Conseil municipal du 26 Novembre décidant de l'achat de la parcelle A868, d'une superficie de 20m² (propriété de Mme STREHLER), pour un montant de 20€.

Mme le Maire informe les conseillers de la réponse positive de Mme STREHLER,

Et demande au conseil de délibérer sur cet achat. Le conseil décide l'achat de cette parcelle.

Location de la salle des fêtes : Madame le maire informe les conseillers des divers problèmes rencontrés lors de la location de la salle des fêtes et de la mise à disposition du matériel communal (tables, chaises, plateaux, tréteaux).

La séance est levée 19h30.

